

Date de convocation :  
Le 22 janvier 2019

Date d'affichage :  
Le 22 janvier 2019

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19  
Quorum : 10

**COMMUNE DE BEAULIEU-LÈS-  
LOCHES**  
Département d'Indre-et-Loire

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 janvier 2019**

**Compte-rendu du Conseil Municipal**

**DCM 2019-001. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE (FDSR)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Remercie le Conseil Départemental pour son accompagnement financier des travaux du Grand Clocher de l'église abbatiale.
- Sollicite l'octroi d'une subvention de 13 701 € au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2019
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2019-002. CHAMP EPIN – ECO QUARTIER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (*M. François VERDIER-PINARD, M. Alain DUMONT et Mme Aurélie PÉRINET*) :

- Sollicite de l'État l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 150 000 € pour financer les travaux de réalisation de la voirie d'accès au quartier de Champ-Epin.
- Dit que l'acquisition des terrains n'aura pas lieu avant la notification de la DETR.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**DCM 2019-003. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent technique non titulaire, à compter du 1er mars 2019, pour une durée d'un an renouvelable à compter de l'embauche, à temps complet, rémunéré au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1, premier échelon. En fonction de la personne recrutée, ce contrat pourra être de type Contrat Unique d'Insertion, rémunéré selon les taux horaires en vigueur.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DCM 2019-004. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent technique non titulaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, pour une durée d'un an renouvelable à compter de l'embauche, à temps complet, rémunéré au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1, premier échelon. En fonction de la personne recrutée, ce contrat pourra être de type Contrat Unique d'Insertion, rémunéré selon les taux horaires en vigueur.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DCM 2019-005. MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le tableau du personnel suivant :

GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste non pourvu
Adjoint administratif territorial	35/35	3	1
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	35/35	1	0
Gardien - Brigadier	35/35	1	0
Agent de maîtrise principal	35/35	1	0
Adjoint technique territorial	35/35	4	0

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DCM 2019-006. POLICE PLURI-COMMUNALE : VACATIONS FUNÉRAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le montant unitaire de la vacation funéraire au même montant que celui versé par Loches à ses agents, soit 23 €.
- Dit que les vacations funéraires seront versées par Beaulieu-lès-Loches à son agent, puis remboursées par la ville de Loches.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DCM 2019-007. TRAVAUX DE LA RUELLE DU DIABLE : AFFERMISSEMENT DES TRANCHES CONDITIONNELLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Affermit les tranches conditionnelles des travaux de mise en sécurité du tréfonds dans l'environnement de la ruelle du Diable et ses habitations pour un montant total de 24 514,80 € TTC.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier

**DCM 2019-008. ÉCOLE MATERNELLE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Retient pour la maîtrise d'œuvre des travaux de reprise du chantier de l'école maternelle l'offre de Sud Touraine Maîtrise d'œuvre, entreprise installée aux Jardins de l'Abbaye à Beaulieu-lès-Loches.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

**DCM 2019-009. RÉOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (*M. Dominique BERTHAULT et M. François VERDIER-PINARD*) :

- soutient la résolution de l'Association des Maires de France adoptée lors du congrès de 2018.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Demande de subvention du mur nord de l'abbatiale auprès de la DRAC est accordée pour 50 %.
- L'Assemblée Générale du Comice Agricole aura lieu le 7 février 2019.
- Une Assemblée des Communes en zone argileuse aura lieu le 7 février 2019 à 17h.
- Le dernier contrôle sanitaire des eaux a été affiché.
- Le Comité de sélection des artistes de l'exposition Beaux Lieux aura lieu le 08/02 à 14h dans la salle des fêtes. Les élus sont invités à y participer.
- Journées Européenne des Métiers d'Art les 6 et 7 avril 2019.
- Assemblée Générale de l'Association Page à Page le 04/04 à 19h.

- Récapitulation des prochaines réunions :
  - o Commission Voirie et Bâtiments le 29/01 à 20h30.
  - o Conseils Communautaires les 31/01 et 7/03 à 18h.
  - o Conseil d'École le 05/02 à 18 h à Ferrières-sur-Beaulieu.
  - o Commission Cimetière le 07/02 à 18h.
  - o Commission CCAS le 11/02 à 14h.
  - o Commission Finances et Associations le 21/02 à 18h.
  - o Commission Finances le 25/02 à 18h30.
  - o Réunion publique pour le projet Champ Epin – Eco quartier le 28/02 à 20h30.
  - o Réunion de chantier du Grand Clocher le 20/02 à 8h15.
  
- Mme Mireille PENISSARD demande s'il est possible de remettre des conteneurs pour les piles usagées. Cela sera demandé à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Fin du Conseil à 20h26

**Le secrétaire de séance :**

  


**Affiché le :** 4. 18.02.19